

Fiche

Gouvernance alimentaire territoriale

La gouvernance alimentaire territoriale se définit comme l'ensemble des processus de coordination entre acteurs autour de l'alimentation locale, visant à favoriser leur organisation et à limiter l'atomisation des initiatives¹. Elle se traduit par un ensemble de coopérations, inclusives, horizontales et non sectorielles, permettant à la fois de reconnaître la transversalité de l'alimentation et de ses enjeux pour le territoire, de valoriser le réseau d'actions existant et de faire émerger de nouvelles initiatives². Pour renforcer la gouvernance alimentaire territoriale, tout l'enjeu consiste à identifier les acteurs, les actions et les dispositifs qui permettent de croiser différents mondes sociaux, mais aussi à multiplier les dispositifs participatifs pour accroître le rôle et fédérer de nouveaux acteurs au service de l'alimentation territoriale. Les mondes sociaux sont composés d'un ensemble d'acteurs et d'actions liés à des domaines thématiques communs. L'important n'est pas le type d'acteur, l'échelle ou les types de structures, mais le domaine thématique et les actions qui sont menées. Quand on aborde la gouvernance alimentaire territoriale, les mondes sociaux à connecter peuvent relever de différentes sphères comme l'agriculture, l'alimentation, le développement territorial, l'enseignement, la culture, la santé, le sport, les loisirs...

¹Billion, C., Baritoux, V., Lardon, S. et Loudiyi, S. (2016) . Les acteurs de la distribution Quel rôle dans la gouvernance alimentaire territoriale ? Dans Coordination Mundler, P. et Rouchier, J.(dir.), Alimentation et proximités Jeux d'acteurs et territoires. (p. 343-363)
²Chiffolleau, Y. (2019). Les circuits courts alimentaires Entre marché et innovation sociale.

Fiche issue de l'étude :
Les **TIERS-LIEUX NOURRICIERS**
Une **RÉAPPROPRIATION CITOYENNE**
de **L'ALIMENTATION**

Une étude financée par :



Réalisée par :



Les tiers-lieux, à la croisée entre différents mondes sociaux

Les processus participatifs mis en œuvre par les tiers-lieux nourriciers s'inscrivent dans un temps long et nécessitent des moyens importants d'animation territoriale. Chez Au Maquis, à Lauris, dans le Vaucluse (84), la dynamique a débuté en 2014, avec la volonté de se servir de l'activité nourricière comme vecteur de sociabilité, d'émancipation et de politisation. L'association mobilise les habitants via des chantiers participatifs pour la construction du café villageois (jusqu'à 1500 adhérents et 80 bénévoles). Dans le cadre de sa reconnaissance comme espace de vie sociale, elle mène une analyse des besoins sociaux en faisant du porte à porte. Les données collectées amènent à penser avec les habitants, la création de multiples activités : chorale militante, ateliers lecture, marché paysan, glanage (ex. : 5 tonnes de fruits glanés chaque année pour le café villageois) et festivals. Peu à peu, le rôle de l'association se transforme pour renforcer le lien entre monde agricole et habitants.

Aujourd'hui, Au Maquis propose une planification et un entretien participatifs des cultures sur la ferme (projet Commune Ferme), des ateliers de transformation des produits et une cantine populaire, en lien avec des structures sociales du territoire. De plus, l'association porte un projet de construction collective d'une Cité vivante de l'alimentation et anime des comités locaux de l'alimentation pour l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation. Elle se positionne comme acteur intermédiaire entre différents mondes sociaux : agriculture, développement agricole, alimentation, travail social, pouvoirs publics, société civile, et par son action de mise en réseau, contribue à la rencontre entre différents publics (mixité sociale), à l'émancipation individuelle et collective et à l'émergence de nouvelles activités par et pour les habitants du territoire.

A Ambricourt, dans le Pas-de-Calais (62), le tiers-lieu Le Gerموir, premier espace-test agricole (2005), s'est donné pour mission de contribuer à un développement durable et solidaire des territoires ruraux. 3 types d'activités sont proposées : i) la production et la vente directe de légumes bio, ii) des visites apprenantes, des chantiers participatifs et des ateliers de cuisine ouverts à tous les habitants, des événements culturels, un festival de l'alimentation durable, des ateliers bien-être et de développement personnel, iii) l'accompagnement de porteurs de projets à l'installation agricole, d'entrepreneurs sociaux et de projets collectifs sur le territoire, en partenariat avec des associations régionales et les pouvoirs publics.

En 2022, la DRAAF et la DREETS ont lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt ayant pour objectif de promouvoir un approvisionnement local et de qualité, à destination des structures d'aide alimentaire actives dans des Projets Alimentaires Territoriaux. Les lauréats ont bénéficié d'un accompagnement par quatre structures, dont Le Gerموir. Par ailleurs, Le Gerموir anime la MARmeet, une maison de l'alimentation multi-lieux qui regroupe, sous un socle de valeurs partagées, un ensemble de structures (associations, entreprises, PETR local) et d'habitants pour qui l'alimentation présente un enjeu, à titre personnel ou professionnel, et qui ont envie d'aller ensemble vers des modes de production, de commercialisation et de consommation plus respectueux. Un MARmeethon a été organisé en 2020 avec les habitants du Haut Pays du Montreuillois pour réfléchir à des solutions concrètes pour relever les défis alimentaires locaux, faisant émerger un livret de projets et des outils pratiques, comme un guide pour la réalisation d'ateliers culinaires intergénérationnels. Enfin, les salariés du Gerموir et d'autres associations du Collectif pour des Territoires Nourriciers, se sont formés à la mise en récit des projets de transition accompagnés, avec le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd). Cette méthode, qu'ils seront amenés à transférer, présente l'intérêt de faire émerger et de rendre visibles des trajectoires collectives de transition, et de dépasser une vision centrée sur les résultats pour mesurer des effets qui ne sont habituellement pas pris en compte, comme par exemple, les nouvelles compétences acquises collectivement.

**LES PROCESSUS
PARTICIPATIFS MIS
EN ŒUVRE PAR
LES TIERS-LIEUX
NOURRICIERS
S'INSCRIVENT DANS
UN TEMPS LONG
ET NÉCESSITENT
DES MOYENS
IMPORTANTES
D'ANIMATION
TERRITORIALE.**

Des dispositifs locaux de concertation pour renforcer le pouvoir d'agir des habitants

Pour impulser ou renforcer la gouvernance alimentaire territoriale, un important dispositif d'animation est nécessaire au sein duquel les tiers-lieux ont une carte privilégiée à jouer de par leur capacité à mobiliser et à connecter une diversité d'acteurs au sein de différents mondes sociaux. De plus, leur gouvernance intrinsèquement ouverte et tournée vers le territoire leur donne de l'aisance et de la légitimité dans la construction de tels processus.

Dans un premier temps, l'organisation d'évènements ludiques et festifs sur le lieu et à l'échelle locale (festivals, ateliers, journées portes-ouvertes...) permet de provoquer la rencontre et de créer des liens. Ensuite, la mise en place et l'animation d'instances participatives, comme des comités locaux de l'alimentation ou des assemblées citoyennes, permet d'échanger des informations entre citoyens, de partager des constats, d'élaborer conjointement des idées, de proposer des actions et jusqu'à concevoir des projets collectifs d'intérêt local (ex. : épicerie sociale, groupements d'achats solidaires, caisse commune de l'alimentation). In fine, cela contribue à renforcer la capacité de chacun à exprimer ses points de vue, à se positionner dans les prises de décisions et à passer collectivement à l'action. Pour toucher certains publics moins présents dans les instances, la mobilisation d'acteurs relais ou le déplacement des espaces de dialogue vers les lieux qui régissent le quotidien des individus peut s'avérer utile. D'autant que la mixité des publics est, dans ce type de démarches, essentielle pour créer des réseaux d'échange, d'entraide et de solidarité, imaginer des collaborations nouvelles et sortir des approches en silo (faire de l'alimentation, un axe transversal de développement territorial).

Ce processus, dans ses formes les plus abouties, rend incontournable aux yeux de certaines collectivités locales (de façon volontaire ou par la force des choses) la consultation des comités locaux de l'alimentation, avant toute prise de décision. Ainsi, le travail d'animation/facilitation que mènent certains tiers-lieux nourriciers permet au fur et à mesure des échanges, une réappropriation citoyenne des questions d'alimentation, le renforcement du pouvoir d'agir des habitants du territoire ou du quartier et une capacitation à répondre aux consultations des collectivités locales et à formuler des propositions concrètes pour nourrir leur stratégie ou leur plan d'action en matière d'alimentation.

Un besoin d'animation sur la durée, difficile à financer sur le long terme

Comme nous le voyons dans la fiche dédiée aux modèles socio-économiques, le financement du temps d'animation nécessaire à la conduite des activités de concertation autour de l'alimentation est bien souvent difficile à assurer et a fortiori, sur la durée (au-delà de la temporalité de tel ou tel projet). Les tiers-lieux nourriciers vont capter des subventions dans une petite mesure auprès de leurs collectivités locales et de façon plus conséquente, dans le cadre d'appels à projets ciblés (Région, Etat, Europe, agences publiques, fondations...), ce qui va souvent nécessiter une intense gymnastique pour adapter leur projet aux cahiers des charges des financeurs.

Des relations avec les PAT locaux très contrastées

Tous les tiers-lieux nourriciers que nous avons interrogés sont en relation avec l'animateur.rice du projet alimentaire territorial local (PAT), dans le cadre d'ateliers de concertation ou d'actions plus précises (ex. : La Grange des Roues avec le PAT du Ventoux et le PAT du Grand Avignon, Les Terres Citoyennes Albigeoises avec le PAT de l'Albigeois et des Bastides, l'Association Au Maquis avec le PAT du Luberon). Cependant, il est rare que ce canal soit source de financement, même si cela s'est révélé possible dans certains cas. Plusieurs paramètres peuvent expliquer la nature des relations que les tiers-lieux nourriciers entretiennent avec les structures porteuses de PAT (dans leur grande majorité, des collectivités), lorsqu'un PAT existe.

La maturité du PAT et la volonté des élus :

Beaucoup de PAT ont vu le jour dans le cadre du plan de relance à partir de 2021 (mesure 13 du volet agriculture) et en sont encore au stade de l'ingénierie : panorama de l'agriculture et de l'alimentation locales, diagnostic des besoins du territoire, réunions de concertation pour partager les constats et ébaucher un plan d'action... Les équipes qui les portent ne sont pas encore prêtes à lancer ou soutenir des actions opérationnelles. De plus, ces PAT interviennent parfois sur des territoires où de nombreuses actions autour de l'alimentation sont existantes, menées par un maillage d'acteurs dense qui se connaissent, ce qui complexifie leur intégration et ce, d'autant plus s'ils ne disposent pas de moyens financiers pour soutenir des actions concrètes. À côté, d'autres PAT plus matures, portés par une équipe d'élus investis (parfois depuis de nombreuses années avec une réelle expérience de la concertation locale) sont déjà bien identifiés sur leur territoire.

Ceux-là ont plus de facilités à porter un programme partenarial valorisant l'action d'opérateurs publics et privés locaux. C'est le cas, par exemple, du PAT du Pays Haut Languedoc et Vignobles (34) qui, grâce au soutien de la DRAAF Occitanie (France Relance) a pu contribuer à l'émergence du nouvel espace de formation de la SCIC Atelier Paysan à Félines Minervoises (subvention de 52 k€), afin de développer l'offre de formation à l'autoconstruction de matériel agricole au service des producteurs du territoire (et hors territoire).

Ce PAT a également pu soutenir l'émergence d'un projet de tiers-lieu nourricier sur la commune de Riols, comprenant une épicerie de produits locaux, en partenariat avec l'agence postale. C'est le cas, par ailleurs, du PAT du Sicoval (31) qui, grâce à une subvention de la DRAAF Occitanie (France Relance) et de la Mairie de Ramonville Saint-Agne a pu soutenir Le 100e Singe pour la création d'une ferme incubatrice et d'un tiers-lieu alimentaire sur la commune de Ramonville (subvention de 80 k€).

À noter que certains PAT répondent aux appels à projets de l'Etat sans flécher par anticipation des structures locales bénéficiaires, mais ouvrent ensuite - une fois la subvention accordée - des lignes de crédit sur lesquelles peuvent émerger de façon non spécifique les tiers-lieux nourriciers.

La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)³, un levier activé par certains tiers-lieux pour politiser la démocratie alimentaire

Nourris par le constat que les systèmes de production agricoles et alimentaires ne peuvent pas être régis que par les lois du marché, que le modèle agro-industriel capitaliste est source de préjudices environnementaux et sociaux non soutenables et qu'il n'existe pas de droit fondamental à l'alimentation durable, faisant ainsi de l'alimentation une variable d'ajustement dans le budget des ménages, ISF-Agrista initie en 2019 le collectif «Pour une sécurité sociale de l'alimentation» (SSA). Ce collectif travaille à l'intégration de l'alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale, tel qu'il a été fondé en 1946, selon 3 principes :

- **universalité de l'accès,**
- **conventionnement des professionnels** réalisé par des caisses gérées démocratiquement,
- **financement par la création d'une cotisation sociale** à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée.

À l'instar d'Au Maquis et d'EDENN, des tiers-lieux nourriciers s'emparent de ce mécanisme pour initier des SSA à leur échelle locale.

Pour Au Maquis, c'est une démarche démocratique locale qui prend le temps de la concertation et d'un apprentissage au long cours ; d'abord au travers du Conseil Local de l'Alimentation de Cadenet puis d'une Convention Citoyenne de l'Alimentation qui réunit un panel très diversifié de personnes du village recrutées dans la rue, au stade de foot, au supermarché, etc. et volontairement non-militantes de l'alimentation.

Il s'agit de politiser les enjeux alimentaires, de faire reconnaître l'alimentation comme un droit, de permettre à tout le monde d'y accéder, de solvabiliser la demande et de rémunérer les paysans de manière juste. L'une des perspectives est de créer une caisse de cotisations employeur (et non seulement une cotisation sur les salaires) à hauteur de 8% de la valeur ajoutée pour reverser 135 € d'allocation alimentaire mensuelle à chaque salarié. Au Maquis travaille à regrouper d'autres structures employeuses autour de cette caisse de cotisations.

Pour EDENN, après un travail de mobilisation citoyenne dans le nord de Toulouse, principalement dans les quartiers de Borderouge, des Izards, puis dans une moindre mesure de Bonnefoy, des Minimes et de Lauragais, un groupe d'une soixantaine d'habitants a été constitué autour d'ateliers de sensibilisation et d'apprentissage, pour éclairer les futures prises de décision dans la perspective de rendre communes les 4 caisses en cours de lancement sur Toulouse (nord, sud, est et les Pradettes).

³Site de la Sécurité Sociale de l'Alimentation : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

Le profil et les compétences du chargé de mission du PAT :

À défaut de pouvoir verser directement des subventions aux acteurs de leur territoire, certains PAT font le choix de recruter des chargés de mission compétents en ingénierie de projet/ingénierie financière. Ceci dans le but d'aider les acteurs de terrain à identifier les guichets (en interne à la collectivité ou portés par des interlocuteurs locaux tels que les GAL gestionnaires de fonds LEADER ou les agences de développement économique ou portés par d'autres bailleurs publics et privés) et à répondre aux appels à projets, en tâchant d'agrèger des porteurs du territoire aux intérêts convergents ou aux actions complémentaires (ex. : accès à l'alimentation des plus précaires, lutte contre le gaspillage alimentaire, appui à l'émergence de filières locales...). Il arrive que certains tiers-lieux nourriciers soient déjà compétents et autonomes dans leurs levées de fonds et attendent du chargé.e de mission PAT un soutien pour faire connaître, relayer, démultiplier leur action : mobilisation de contacts, activation de réseaux, organisation de temps de rencontre sur le lieu, etc. Le Réseau National des PAT développe ou relaie des formations et des outils, dont les chargé.e.s de mission PAT peuvent se saisir pour répondre aux sollicitations de leur territoire.

La capacité à composer avec les cadres institutionnels :

L'impression qui nous a été partagée lors de nos entretiens est que le fonctionnement des PAT (qui est le reflet du cadre institutionnel et politique de la collectivité porteuse) peut parfois être culturellement (très) éloigné du mode de gouvernance des tiers-lieux. De plus, le mode d'action des tiers-lieux, qui suppose un mouvement perpétuel (en termes de publics, de projets, de collaborations, etc.), peut être vécu comme (très) complexe à appréhender par certaines collectivités qui préféreront soutenir des actions ciblées sur un projet précis, avec un périmètre bien défini et des résultats anticipables.

Ceci peut conduire à une distension des relations, voire à un sentiment de défiance mutuelle lorsque les tiers-lieux nourriciers ont l'impression que le PAT se nourrit de leurs actions plus qu'il n'y contribue et de son côté, lorsque la collectivité a l'impression que le tiers-lieu assume un rôle d'animation locale central sur les questions alimentaires et peine à trouver sa place.

Pour faire converger les efforts des deux parties, un premier levier sera de promouvoir la place du tiers-lieu dans le plan d'action du PAT (reconnaître sa contribution à la vie locale, voire déléguer au tiers-lieu l'animation de certains ateliers de concertation), puis d'apprendre à composer réciproquement avec les cadres institutionnels pour trouver des voies de collaboration qui valorisent les compétences de chacun (ex. : organisation conjointe d'évènements ou réponse conjointe

à des appels à projets, partage d'informations, mobilisation croisée de certains publics...). C'est ce qu'ont réussi à faire, comme mentionné précédemment, le PAT du Pays Haut Languedoc et Vignobles avec l'Atelier Paysan et le PAT du SICOVAL avec Le 100e Singe.

Conclusion

Les tiers-lieux nourriciers peuvent grandement contribuer à démocratiser la gouvernance alimentaire territoriale, à condition qu'on leur en donne les moyens. La meilleure façon de permettre aux tiers-lieux nourriciers de renforcer la coopération et la participation autour de l'alimentation locale sur leur territoire, c'est de leur donner de la visibilité et des responsabilités dans le cadre de politiques alimentaires ambitieuses et de plans d'actions locaux (PAT, SCOT, PLU, schémas d'aménagement, programmes dédiés, etc.). Les acteurs publics ont un rôle clé à jouer pour consolider et renforcer les dynamiques de démocratie alimentaire, à condition qu'elles sachent s'appuyer sur les forces vives et les communautés locales motrices comme celles des tiers-lieux.

LA MEILLEURE FAÇON DE
PERMETTRE AUX TIERS-
LIEUX NOURRICIERS
DE RENFORCER LA
COOPÉRATION ET LA
PARTICIPATION AUTOUR DE
L'ALIMENTATION LOCALE
SUR LEUR TERRITOIRE,
C'EST DE LEUR DONNER
DE LA VISIBILITÉ ET DES
RESPONSABILITÉS DANS
LE CADRE DE POLITIQUES
ALIMENTAIRES
AMBITIEUSES ET DE PLANS
D'ACTION LOCAUX.